

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 OCTOBRE 2023 À 16 H 00

Rapport N° 6

PRÉSENTATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU 25 GISÈLE HALIMI

Aujourd'hui L'an deux mille vingt trois, le six octobre, le Conseil Municipal de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 29 septembre 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil Municipal.

Préside la séance : Olivier BIANCHI, Maire

Secrétaire : Wendy LAFAYE

Conseiller(e)s présent(e)s :

Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Dominique BRIAT, Nicolas BONNET, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Estelle BRUANT, Marion CANALES, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIE, Pierre SABATIER, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

Conseiller(e)s ayant donné pouvoir :

Nicaise JOSEPH pouvoir à Dominique BRIAT, Magali GALLAIS pouvoir à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique ADENOT pouvoir à Marion CANALES, Jean-Pierre BRENAS pouvoir à Catherine PINET-TALLON, Fatima CHENNOUF-TERRASSE pouvoir à Diego LANDIVAR, Alparslan COSKUN pouvoir à Marianne MAXIMI, Vincent SOULIGNAC pouvoir à Estelle BRUANT

Arrivée de Mme BERNARD après l'élection de l'adjointe (question n°2).

M. le Maire prononce une suspension de séance après le vote de la question n°3 pour accueillir le Maire de Krementchouk et son Premier Adjoint et procéder au temps protocolaire de signature de l'accord de jumelage.

Le quorum étant atteint, la séance reprend à la question n°4.

Départs de M. AUSLENDER (pouvoir à Mme AUDET), de M. SABATIER (pouvoir à M. PILAUD) et de M. CHABRILLAT (pouvoir à M. VIGIGNOL) pendant le débat de la question n°7.

Arrivée de M. SABATIER avant le vote de la question n°8 (fin du pouvoir à M. PILAUD).

Rapport N° 6
PRÉSENTATION DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU 25 GISÈLE HALIMI

Rapporteur : Manuela FERREIRA DE SOUSA

Le projet d'établissement du 25 Gisèle Halimi est l'aboutissement de plusieurs mois de concertation dont l'objet était de structurer, dans une dynamique collective, des actions efficaces au plus près des besoins identifiés.

I. Éléments de contexte :

En 2021, un état des lieux a permis de déterminer qui sont les clermontoises et quels seraient leurs besoins.

Les clermontoises représentent près de 53 % de la population, 25 % d'entre elles sont âgées de plus de 60 ans et plus de 50 % sont en emploi.

Ce diagnostic effectué au travers de multiples rencontres avec nos partenaires nous a permis d'établir la nécessité de constituer un projet dans l'esprit d'un « guichet unique ». Il existe de nombreux acteurs et dispositifs autour de l'accompagnement des femmes et des filles. La multiplicité des réponses, renforce le risque de non-recours aux droits, en particulier pour celles les plus éloignées de leurs droits. En effet, les compétences de l'ensemble des partenaires étant peu lisibles pour le grand public, cela crée une déperdition de l'information et un renvoi d'un guichet à un autre qui à terme conduit à l'épuisement administratif et au renoncement.

Le 25 Gisèle Halimi aura donc pour objet d'être un lieu regroupant toutes les ressources nécessaires pour répondre aux diverses problématiques de ce public.

II. La démarche du projet :

Le groupe restreint, constitué des opérateurs permanents de la structure (Le Planning Familial 63, AVEC France-Victimes 63, le CIDFF63 et la mission Égalité des Droits) est garant de la dynamique collective du lieu et de la déclinaison du projet d'établissement autour des 8 axes d'interventions qu'il a repéré et réfléchi à partir de l'épicentre que constituera l'activité de chacun, à savoir :

- L'accueil des femmes victimes de violences avec le point accueil de jour,
- L'accès aux soins gynécologiques pour toutes avec le centre de santé,
- L'accès aux droits et ressources pour toutes.

A partir de ces premiers éléments de réflexion, une démarche de concertation élargie associant une soixantaine de partenaires a été conduite.

Ensemble, les partenaires ont convenu de valeurs essentielles, fondements de l'accueil et de l'accompagnement des publics, telles que la solidarité, le respect, l'inconditionnalité, la tolérance... qui seront déclinées ultérieurement dans une charte que chaque opérateur intervenant dans la structure se devra de respecter.

Enfin, des temps ont été consacrés à l'élaboration d'actions communes et mutualisées couvrant les attentes et les besoins des femmes. L'enjeu était d'une part, de tisser un maillage des acteur.rice.s et dispositifs qui peuvent bénéficier aux femmes, et d'autre part, de les identifier clairement afin d'orienter de manière efficace.

III. Le plan d'actions :

Pour rappel les 8 axes d'interventions sont les suivants :

- Les publics, accueillir et aller vers,
- Soutenir, accompagner prévenir les violences sexistes et sexuelles,
- Permettre l'accès à la santé pour toutes,
- Permettre l'accès aux droits,
- Autonomisation, socialisation, entraide,
- Soutenir les parentalités,
- Promouvoir l'égalité de genre,
- Un lieu de vie pour le quartier,

A partir de ces derniers, dans une démarche d'optimisation des moyens et des compétences, il s'agit de déterminer des actions à déployer au sein de la structure.

Ce sont au total 63 actions qui seront déployées dans et hors les murs.

La majorité de celles-ci étant, déjà, des actions existantes et financées, chaque partenaire, en devenant opérateur prend sa part en propre dans la dynamique du projet d'établissement.

En sus, des actions innovantes correspondant à des besoins et des attentes complémentaires des partenaires feront l'objet d'une recherche de co-financements avant leur implémentation.

Ainsi, l'échéance de mise en œuvre sera ajustée à la faisabilité de chaque action et le plan d'actions prendra effet à plus ou moins long terme avec un démarrage dès 2024 pour certaines, puis au fur et à mesure du temps pour les autres.

Dans la multiplicité des propositions émises, la conclusion de certains partenariats structurants mérite d'être soulignée-comme :

- L'accueil de la plateforme Violences Intrafamiliales du Tribunal d'Instance.

Cette plateforme offre aux femmes victimes de violences, des permanences gratuites de divers professionnel.le.s du droit afin de répondre à leurs besoins juridiques dans tous les domaines de la vie et notamment dans des situations de violences au sein du couple.

- Le Bala'bulles.

Ce dispositif, piloté par l'ACEPP Auvergne s'inscrit dans le souhait de travailler sur le soutien à la parentalité des mères isolées. Il s'agit de proposer un espace de répit, de partage et de début d'accompagnement pour des mères qui pourraient être temporairement en difficulté dans la relation au petit enfant. C'est une porte d'entrée axée sur le parent avec l'enfant.

- Soutien au séniore en terme d'autonomie.

Cette action portée par le CCAS a pour but, au travers de l'animation de différents types d'ateliers intergénérationnels, de permettre aux femmes séniore de reprendre pleinement leur place dans la cité en tant que citoyenne. C'est les inclure dans une démarche de transmission et d'échanges avec d'autres femmes plus jeunes. Ce sera aussi une manière de rompre l'isolement et de créer du lien et de la solidarité.

L'ensemble des actions sont présentées dans le projet d'établissement en annexe transmise par voie dématérialisée.

Le Conseil municipal prend acte de la communication de ce(s) rapport(s).

TOTAL VOTANTS :	0	=	48 Conseillers Présents	+	7 Représentés	-	0 Non participation
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES :	0	=	Pour : 0	+	Contre : 0		
Abstention :	0						

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand

La Secrétaire de séance,
Wendy LAFAYE

Le Maire,
Olivier BIANCHI

